

Aucune sortie de l'établissement n'est autorisée en cours de journée

Accueil des élèves dès 7 h 30 et jusqu'à 18 h 45.

✧ Horaires :	
<i>Matin</i>	☞ de 8 h 25 à 11 h 20/12 h 10 (selon l'emploi du temps)
<i>Après-midi</i>	☞ de 13h20 à 16h55.
<i>Récréations</i>	☞ de 10 h 10 à 10 h 30 le matin ☞ de 15 h à 15 h 15 l'après-midi
✧ Présence au Collège	
	Etre à l'heure est une règle de vie essentielle L'Etablissement est ouvert à partir de 7 h 30. Les cours commencent tous les jours (du lundi au vendredi) à 8 h 25 et la journée se termine à 16h55 (sauf le mercredi à 12 h 10).
✧ Etude	
<i>Etude du soir</i>	Surveillée : 17 h 30 (ou 17h en autonomie) à 18 h 45.
Etudes surveillées en journée	Elles sont obligatoires dans la journée avant 17h. Travail, silence et engagement sont les règles de la salle d'étude.
✧ EPS (éducation physique et sportive)	
	Une tenue de sport (<i>survêtement, chaussures et sac de sport</i>) est obligatoire. Elle doit être marquée d'une façon visible au nom de l'élève, et être entretenue régulièrement tout au long de l'année. Les chaussures de sport adaptées (ni converses, ni chaussures plates) sont obligatoires.
✧ Retards et Absences	
	Tout élève en retard doit se présenter aux surveillants avec son carnet de liaison.
✧ Tenue	
	Une tenue décente et propre est exigée.
	Piercings interdits.

✧ Comportement	
	L'établissement scolaire est un lieu d'éducation où l'on ne peut transiger sur le respect des autres : → respect des personnes et de leur travail (<i>langage, gestes ...</i>) → respect du matériel scolaire (<i>meublier, livres qui devront être couverts et marqués au nom de l'élève, cartables et sacs de sport rangés correctement</i>).
✧ Interdictions	
	Le chewing-gum est interdit dans l'enceinte de l'établissement.
Portables : merci de nous aider en faisant « la leçon aux enfants » ! Il n'est pas possible d'avoir un portable allumé dans le collège.	Les téléphones portables, baladeurs et appareils photos ne sont pas autorisés (<i>les élèves peuvent appeler du secrétariat en cas de nécessité</i>). Les cutters et tous objets dangereux (couteau, laser, colle liquide) sont interdits. Il est strictement interdit de fumer dans l'école et d'introduire tout produit alcoolisé ou stupéfiant .

✧ <u>Sanctions</u>	
	<p>Les professeurs, les surveillants et l'ensemble du personnel ont autorité sur l'ensemble des élèves.</p> <p>Le manque de travail, l'indiscipline, la dégradation de matériel (<i>meublier, livres scolaires</i>) et, évidemment, l'irrespect envers les autres (<i>élèves, personnels, professeurs ...</i>) appellent des sanctions appropriées à la gravité de la faute (<i>retenue, avertissement, exclusion temporaire ou définitive</i>). En cas de sanction, les parents seront informés par courrier ou téléphone : billet de retenue du Cadre Educatif ou lettre du Chef d'Etablissement.</p>
✧ <u>Responsabilités</u>	
	<p>En cas de pertes, vols ou dégâts matériels (<i>vêtements, cartables, fournitures scolaires, vélo ou mobylette ...</i>) l'établissement ne peut être tenu pour responsable. L'assurance scolaire ne couvre que les dommages corporels.</p> <p>Il est déconseillé d'apporter au collège beaucoup d'argent ou des objets de valeur.</p> <p>Tous les ans, beaucoup de vêtements (<i>non marqués</i>) et de matériel scolaire restent dans l'établissement sans être réclamés. Ils seront remis à des associations caritatives s'ils n'ont pas été réclamés en fin d'année scolaire.</p>